

Grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				111-ZP	112-ZP	113-ZR	114-ZR	115-ZP	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•			•	
		classe A-2 unifamiliale jumelée			•				
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		•	•			•	
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe C-1 multifamiliale isolée		• [1]				• [1]	
		classe D - habitation communautaire							
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7	•	•			•	
		classe F - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 vente au détail							
		classe B-1 spectacles, salles de réunion							
		classe B-2 bars, brasseries							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 récréation ext. intensive	art. 15.4						
		classe B-6 récréation ext. extensive							
		classe B-7 observation nature							
		classe B-8 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte touristique		•				•	
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 cantines							
		classe D-1 essence, station-service	art. 10.5.5						
		classe D-2 ateliers d'entretien	art. 10.5.5						
classe D-3 vente de véhicules		art. 10.5.5							
classe E-1 construction, terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport									
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages commerciaux									
INDUSTRIE	classe A	art. 17.2							
	classe B	art. 17.2							
	classe C extraction	art. 15.5							
	classe D récupération, recyclage	art. 17.2							
PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires								
	classe A-5 sécurité publique, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, équipements récréatifs		•	•	• [2]	• [2]	•		
	classe C équip. publics	art. 7.5.2							
	classe D infras. publiques		•	•	• [3]	• [3]	•		
AGRICOLE	classe A agriculture	art. 7.4							
	classe B élevage	art. 18.2							
	classe C activités complémentaires								
	classe D activités agrotouristiques								
	classe E animaux domestiques	art. 18.3							
Notes particulières:									
[1] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 logements									
[2] usage spécifiquement autorisés: Parc, espace vert, piste cyclable, jardin communautaire, terrain de jeux, golf, pépinière, culture. Aucun bâtiment principal n'y est autorisé.									
aux lignes de transport de l'énergie [3] limité									

Municipalité de Saint-Jude

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones				
			111-ZP	112-ZP	113-ZR	114-ZR	115-ZP
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	7	7			7
		marge de recul avant max. (m)	—	—			—
		marge de recul latérale min. (m)	2 [b]	2			2[b]
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4 [b]	4			4[b]
		marge de recul arrière min. (m)	[a]	[a]			[a]
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2			2
		hauteur minimale (m)	—	—			—
		hauteur maximale (m)	8.5	—			8.5
		façade minimale (m)	7	7			7
		profondeur minimale (m)	6	6			6
		superficie min. de plancher habitable (m ca)	—	—			—
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	25	25			25
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10			10
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	●				●
		zones à risque d'inondation					
		zones à risque de mouvement de terrain			●	●	
		zones de réserve			●	●	
	PAE			●	●		
DIVERS	AMENDEMENT						
	Notes particulières: [a] la marge de recul arrière doit être égale à au moins 25 % de la profondeur moyenne du terrain [b] dans le cas d'une habitation multifamiliale, la marge de recul latérale minimale est portée à 3 mètres et la somme des marges de recul latérales minimale est portée à 6 mètres						